

COLLOQUE

LES SOCIÉTÉS À L'HEURE DE L'APPLICATION DE LA DIRECTIVE CSRD

Sous la direction de
Matthieu ZOLOMIAN et François BARRIÈRE

Jeudi 5 décembre 2024

14h00

Inscription et informations :
centrejeanbodin.univ-angers.fr

En distanciel uniquement

Accès au lien Teams :



Allocutions d'accueil

Christophe DANIEL, Maître de conférences en sciences économiques, doyen de la Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion d'Angers

Adrien BASCOULERGUE, Maître de conférences en droit privé, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Lumière Lyon 2

Propos introductifs

François BARRIÈRE, Professeur à l'université Lumière Lyon 2, co-directeur de la double licence droit – économie et gestion

Matthieu ZOLOMIAN, Maître de conférences à l'université d'Angers

Les enjeux de la directive CSRD

Nathalie HUET, Chargée d'études en droit des affaires, CCI Paris Ile de France

Le champ d'application de la directive CSRD

Emilie GICQUIAUD, Maître de conférences à l'université d'Angers

Des obligations à la portée de toutes les sociétés ?

Guillaume AGBODJAN, Avocat, cabinet Bredin Prat, en détachement au cabinet Anderson Mori Tomotsune (Japon)

Les incidences de la directive CSRD sur le reporting taxonomie

Jean-Louis NAVARRO, Maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2

La certification des rapports

Aurélien ROCHER, Maître de conférences à l'université Lumière Lyon 2

Le reporting extra-financier, quel impact ?

Laurent GAUTIER, Avocat associé, Darrois Villey Maillot Brochier

Non-EU Multinationals facing the CSRD

Simon TOMS, Avocat associé, Skadden Arps, Slate, Meagher & Flom LLP and Affiliates

La CSRD : risques et opportunités

Michèle LACROIX, Group Head of Sustainability, Scor SE

Questions & Réponses

Propos conclusifs : un regard hors UE

Gaby CHAHINE, Professeur à l'USEK (Liban), magistrat